



NGAP : Nomenclature Générale des Actes Professionnels



Titre / Intitulé de l'action :

NGAP et la cotation des actes infirmiers

Résumé de l'action :

Votre action, votre travail, au quotidien est de soigner vos patients à leur domicile. Et pour beaucoup d'entre vous les obligations réglementaires, la convention nationale, les avenants, la mise en application de la nomenclature reste sujette à de multiples interprétations, étant à l'origine de difficulté d'application, voire de sous cotation, ou de contentieux avec les caisses d'assurance maladie.

De nouvelles perspectives et l'évolution des pratiques mettent l'infirmier(e) libéral(e) sur de nouveaux rôles en matière de prévention, d'éducation, de promotion à la santé, coordinateur de la prise en charge des patients atteints de pathologies complexes et chroniques. Ce programme a pour objectif de vous sensibiliser aux obligations et recommandations réglementaires, vous faire découvrir les nouveaux rôles de l'infirmier(e) libéral(e), et maîtriser la nomenclature des actes professionnels afin d'optimiser votre cotation au quotidien avec plus de sérénité.

Objectifs :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Préciser le cadre législatif, réglementaire et conventionnel de l'exercice libéral sur le territoire
- S'approprier la Nomenclature générale des actes professionnels
- Appliquer les bonnes cotations en fonction des soins prescrits et effectués
- Relier les textes à la pratique professionnelle par des cas concrets

Nombre total d'heures prévues pour cette action : 12 heures

Effectif maximum par session : 200

Formation E-Learning :

La formation en e-learning s'effectue en auto-apprentissage (didacticiel d'apprentissage numérique) ; La structure du programme repose sur des scripts (story-boards) qui sont la structure visible par l'apprenant. Ils représentent le « noyau » du cours.

La formation par e-learning se découpe en différentes parties qui sont usuellement appelées des « e-leçons » (unité d'enseignement du cours de e-learning). Une e-leçon est interactive, elle présente comme structure : des objectifs d'apprentissage, une introduction, un contenu, un résumé.

Le programme repose sur des références (scientifiques, réglementaires, éthiques, organisationnelles, etc.) qui sont identifiées et à jour.

Les techniques pour présenter le contenu sont variables : narration, approche basée sur un scénario, approche boîte à outils, méthode démonstration pratique. Des éléments multimédias sont intégrés avec des exercices et des tests d'évaluation tout au long de la e-leçon.

Le e-learning peut être structuré selon un parcours enchaînant différentes sessions ou être personnalisé en fonction du profil du participant. Une évaluation des connaissances du participant au début du programme permet de préciser les objectifs pédagogiques et de personnaliser le programme de formation.



Des formations vidéos

Chacune de nos formations est issue d'une formation en salle découpée en plusieurs petites vidéos faciles à suivre.

Des quizzes, des exercices pédagogiques, des ressources complémentaires et des cas concrets complètent la formation.

Moyens techniques :

- Plateforme e-learning
- Parcours électronique type de l'apprenant et frise chronologique
- Critères d'évaluation progressive
- Suivi d'action et mesure des changements

Modalités d'évaluation de l'action :

Le programme comporte une stratégie d'évaluation, cohérente avec les objectifs de la formation.

Le modèle de « Kirkpatrick », classiquement utilisé pour l'évaluation des formations, définit 4 niveaux avec des modalités de mise en œuvre spécifiques et une ambition croissante :

Elle comprend obligatoirement les niveaux 1 et 2 mais l'ambition est d'aller vers les niveaux 3 et 4.

- Le niveau 1 mesure la satisfaction. Il est à la fois un premier élément de mesure de l'efficacité de la formation et une donnée utile à l'amélioration pour le formateur.
- Le niveau 2 repose sur la réalisation d'un post-test en lien avec un pré-test. Ce pré-test peut être réalisé au début de la session de formation ou avant la session, par voie électronique notamment. Il permet d'évaluer les connaissances et compétences préalables à la formation.
Le post-test est effectué à l'issue de la formation pour mesurer l'acquisition des connaissances et des compétences. Les résultats sont comparés à ceux du pré-test réalisé en début de session. Un test post-formation, à lui seul, est insuffisant pour conclure sur l'acquisition de compétences en santé. Cette évaluation peut être réalisée « à chaud », c'est-à-dire au décours immédiat de la formation, ou à distance (3 ou 6 mois).
- Les niveaux 3 et 4 reposent sur l'évaluation des pratiques des personnes formées. Ils permettent un renforcement de l'acquisition des connaissances et des compétences

Intervenants :

- M. Sol Laurent

Professionnel de santé, infirmier libéral, en cours d'activité, qualifiés, ayant l'expérience acquise dans le domaine d'enseignement (Diplôme, formation ou qualification, ...)

- Répondant à son obligation triennale
- Présentant des capacités d'approche pédagogique, théorique, capacité d'évaluation
- Acceptant le règlement intérieur et la démarche qualité
- Les méthodes que le concepteur utilise pour construire les activités de FIFPL sont celles listées par la HAS comme méthodes de FIFPL. Elles doivent associer un temps cognitif et un temps d'analyse des pratiques.



Description du programme et déroulé pédagogique :

Module 1 - 30 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
20 minutes	Pré Test	Tests de positionnements en début de session (pré-test) corrigé avec explications et résultats	Permet d'évaluer le niveau de connaissances du stagiaire

Module 2 - 1h15 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h15 minutes	Le cabinet et l'adresse professionnelle	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Les obligations Les ERP Code de la santé publique Les tarifs réglementés
	Les avenants à la convention nationale	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Présentation des différents avenants de 2007 à nos jours
	Les différents statuts d'activités	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Présentation des obligations contractuelles Les titulaires Les collaborateurs Les remplaçants
	Quizz généralités	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochain paragraphe

Module 3 - 1h15 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h15 minutes	Le zonage qu'est ce que c'est	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative apport théorique	Les différentes zones d'installation et les possibilités qu'elles offrent . Qu' a modifié l'avenant 6 Présentation de cartosanté
	La situation médico administrative des patients	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Les AMO / AMC Les exonérations La maternité
	Les aides à l'informatisation	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Présentation du forfait d'aide à l'informatisation. Et à la modernisation Periode de declaration ameli pro



	Quiz	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochain paragraphe
--	------	--	--

Module 4 - 1h30 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h30 minutes	La NGAP (2)	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Les règles générales La particularité des vaccins Les actes et traitements soumis à accord préalable
	la NGAP (3)	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Le remboursement par assimilation L'article 11b Les règles de cumuls Les dérogations à l'article 11b La particularité du patient diabétique insulino-dépendant
	la NGAP (4)	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Le programme d'accompagnement PRADO Les frais de déplacement La facturation des IK (plaine , montagne et haute montagne) Les dérogations aux IK (avenant 8)
	Quiz NGAP	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochain paragraphe

Module 5 - 1h30 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h30 minutes	Les majorations soumises à prescription médicales	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative apport théorique	Les majorations de nuit Les majorations de dimanche et jours fériés
	Les majorations non soumises à prescription médicales	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative apport théorique	La majoration de l'acte unique La majoration infirmière Enfant La majoration de coordination infirmière
	Les dépassements d'honoraires	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative apport théorique	Les dépassements d'honoraires Comment et dans quels cas les appliquer
	Quiz majorations	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochains paragraphe



Module 6 - 1h40 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h40 minutes	Le bilan de soins infirmiers	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative apport théorique	Pré requis avant de se connecter sur AMELI PRO La cotation du BSI initial La cotation du BSI intermédiaire et de renouvellement La durée de validité
	Les Actes infirmier de soins	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative apport théorique	Rappel sur l'article 4311 - 5 du code de la santé publique du 29 juillet 2004 Les AIS 3 Les AIS 3,1 Les AIS 4 Les règles de cumul pour chacun de ses AIS
	Les forfaits de dépendance	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative apport théorique	Principe d'application en fonction de l'âge Les différents forfaits La notion d'IFI Les rétrocessions entre collaborateurs
	Quizz	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochain paragraphe

Module 7 - 1h45 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h45 minutes	Les règles de cumuls avec le forfait de dépendances	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	L'AMX à 100% L'AMX à 50% L'AMX du patient insulino-dépendant
	Les actes de soins infirmiers figurant au titre XVI de la NGAP	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Les soins de pratique courants Les pansements courants Les pansements lourd et complexe (Avenant 6 et thérapie par pression négative)
	Les actes de soins infirmiers figurant au titre XVI de la NGAP	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Les soins spécialisé Entretien de cathéters Injections et prélèvements Les perfusions
	Quizz (AMX et IFI)	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochains paragraphe



Module 8 - 1h25 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h25 minutes	Les actes de soins infirmiers figurant au titre XVI de la NGAP	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Le patient immunodéprimés et ou cancéreux Le patient atteint de mucoviscidose
	Les actes de soins infirmiers figurant au titre XVI de la NGAP	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Les soins post opératoire à domicile (avenant 6)
	Les actes de soins infirmiers figurant au titre XVI de la NGAP	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	L'accompagnement à domicile à la prise médicamenteuse (avenant 6)
	Quizz actes	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochain paragraphe

Module 9 - 1h40 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
1h40 minutes	Les actes de télésoins	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	Conditions de réalisation et de facturation des actes de télésoins par l'infirmier (avenant 9) La lettre clé TMI
	Les actes de téléconsultation	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	L'accompagnement des patients à la télé consultation TLL TLD TLS
	S'approprier la Nomenclature générale des actes professionnels	Études de cas concrets	Travail personnel de réalisation de cas concret sur ordonnance réelle
	Appliquer les bonnes cotations en fonction des soins prescrits et effectués	Vidéo de type magistral Correction des cas concrets Méthode affirmative expositive et démonstrative	Action cognitive par exposé théorique
	Clôture de la formation	Vidéo de type magistral Méthode affirmative expositive et démonstrative	
	Quizz actes	Questionnement sur les connaissances des apprenants après apport théorique	Permet le passage au prochain paragraphe



Module 11 - 30 minutes

Durée	Titre	Méthode pédagogique	Contenu
30 minutes	Post Test	Questionnaires corrigés avec explications et résultats	Permet de valider la formation

Bibliographie :

- *Avenants.* (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse <https://www.ameli.fr/infirmier/textes-referenc/convention/avenants>
- *Bilan de soins infirmiers (BSI) : Un téléservice dédié.* (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse <https://www.ameli.fr/infirmier/exercice-liberal/prescription-prise-charge/prise-charge-situation-type-soin/bilan-de-soins-infirmiers-bsi-un-teleservice-dedie>
- Carpenito-Moyet, L. J. (2019). *Manuel de diagnostics infirmiers.* Elsevier.
- *CartoSanté—Indicateurs : Cartes, données et graphiques.* (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://cartosante.atlasante.fr/#c=indicator&i=zonage_conv.z_infi&view=map12
- *Nomenclatures : NGAP et LPP.* (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse <https://www.ameli.fr/infirmier/exercice-liberal/facturation-remuneration/nomenclatures-ngap-lpp>
- *Nouveau décret compétence de la profession d'infirmier.* (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse <https://www.infirmiers.com/profession-infirmiere/legislation/nouveau-decret-competence-de-la-profession-d-infirmier.html>
- *Section 1 : Actes professionnels. (Articles R4311-1 à D4311-15-1)—Légifrance.* (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190610/2020-12-28/>
- *Section 1 : Actes professionnels. (Articles R4311-1 à D4311-15-2)—Légifrance.* (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190610/>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046572815> (avenant 9)